



CCAS du Haillan

Département de la Gironde

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**SEANCE DU 4 JUIN 2024**

**D2023\_06\_02 ADOPTION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2023**

Rapporteur : Philippe ROUZÉ

L'An Deux Mille Vingt Quatre, le mardi 4 juin à 17h00, le Conseil d'Administration s'est réuni au Haillan, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Philippe ROUZE, Vice-Président. Les convocations individuelles et ordres du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux membres du Conseil d'Administration, le 22 mai 2024.

**Nombre d'administrateurs en exercice : 11**

**Nombre d'administrateurs absents : 4**

**Date de la convocation : 22/05/2024**

**PRESENTS :**

Monsieur Philippe ROUZE, Madame Marie-Pierre MAILLET, Monsieur Patrick JULIENNE, Monsieur Régis LAINEAU, Monsieur Michel MONTAGNON, Madame Nathalie CHAMBON, Madame Evelyne RIBAN

**EXCUSES :**

Madame Andréa KISS, Madame Aurélie DUFRAIX, Madame Charlotte MILAMAND, Madame Christiane REALLE

Le rapporteur expose :

Après s'être fait présenter le Budget Primitif pour 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, ainsi que l'ensemble des pièces et documents comptables qui retracent les opérations de la gestion 2023 pour le budget du C.C.A.S.,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2023,

Dans ces conditions, le Conseil d'Administration de la commune du Haillan,

### DECIDE

**ARTICLE UNIQUE : D'ADOPTER le Compte de Gestion dressé pour 2023 par Monsieur le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par Madame La Présidente du C.C.A.S.**

Fait et délibéré au Haillan,  
Pour extrait certifié conforme,  
le 4 juin 2024,



Le Maire,

Andréa KISS